



2017

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DLA

LES ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS SONT **UNE DES FORMES DE PROFESSIONNALISATION** DES DIRIGEANTS ET DES EQUIPES DES STRUCTURES D'UTILITE SOCIALE. ILS SE DISTINGUENT DE LA FORMATION PAR LEUR CARACTERE OPERATIONNEL FONDE SUR **LE PARTAGE DES SITUATIONS CONCRETES VECUS PAR LES DIRIGEANTS ET LES EQUIPES LORS DE TEMPS COLLECTIFS ANIMES PAR DES CONSULTANTS.**

SAUF EXCEPTION, LES PARTICIPANTS **INSCRITS S'ENGAGENT A VENIR A L'ENSEMBLE DES JOURNEES** PRECONNISEES PAR LE DLA ET A TRANSMETTRE LES ELEMENTS ABORDES EN COLLECTIF AUX PARTIES PRENANTES CONCERNEES.

LES COUTS DE MISE EN ŒUVRE DES ACCOMPAGNEMENTS SONT INTEGRALEMENT PRIS EN CHARGE PAR LES FINANCEURS DU DLA ET DONC GRATUIT POUR LES STRUCTURES.

EN RAISON DES REGLES DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUES DU DLA, LA PROGRAMMATION PRESENTÉE CI-APRES EST SUCEPTIBLE D'EVOLUER EN FONCTION DES PRIORITES FIXEES PAR LES PILOTES DU DISPOSITIF.
TOUTEFOIS, LES PLACES ETANT LIMITEES, LES PRE-INSCRIPTIONS SONT CONSEILLEES.

Marilyn SAHNOUNI – ESIA : msahnouni@esia.org
Fiche d'inscription à transmettre à : accueil@esia.org

« Le dispositif local d'accompagnement est mis en œuvre au niveau territorial par des organismes à but non lucratif pour accompagner et conseiller les structures relevant de l'article 61 de la loi du 31 juillet 2014 susvisée. »

Article 61 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS)

« En complément de l'action des réseaux et regroupements, les dispositifs locaux d'accompagnement ont pour mission d'accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire relevant **du 1° du II de l'article 1er de la présente loi ou de l'article L. 3332-17-1 du code du travail** qui sont créatrices d'emploi et engagées dans une démarche de consolidation ou de développement de leur activité. Cette mission d'intérêt économique général est mise en œuvre par des organismes à but non lucratif faisant l'objet d'un conventionnement avec l'Etat ou avec tout autre organisme public ou collectivité territoriale intéressé. Les modalités d'application du présent article sont précisées par décret. »



INTITULE DE L'ACCOMPAGNEMENT		OBJECTIFS	DATES/MOIS PREVISIONNELS	PUBLIC VISE & PREREQUIS
LES MODULES SOCLE DU DLA	PROJET	<ul style="list-style-type: none"> Reposer les fondamentaux de son projet Comprendre son évolution et les modes de décision internes pour ajuster les orientations du projet Etablir une première définition de l'utilité sociale et décider d'un système d'évaluation Réaffirmer le sens de l'action et son but par l'étude des savoirs faire et des moyens mis en œuvre Définir un plan d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du projet Entrer dans une démarche de réflexion stratégique 	<p>3 jours // mars à octobre PLENIERE 7 mars ATELIERS (0.5 jours) : 2/05-6/06-12/09-12/10</p> <p>+ 1 RDV de 0.5 jour par bénéficiaire</p>	<p>Adm.et/ou Direction opérationnelle</p> <p>PREREQUIS : Aucun</p>
	OUTIL DE PILOTAGE	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les associations à adopter une posture d'entrepreneur de l'ESS. Mettre les porteurs de projets en capacité de juger des marges de manœuvre dont ils disposent pour développer leurs actions. Permettre aux structures de mieux traduire économiquement leurs activités, et de créer des outils d'aide au pilotage et à la décision. Permettre aux structures de communiquer clairement sur leurs réalisations sur un plan économique (notamment auprès de leurs financeurs publics et privés). Adopter une démarche prévisionnelle. Développer une capacité à faire vivre et à adapter un outillage de gestion. Réaliser des outils de pilotage directement issus des logiciels comptables 	<p>5 jours // avril/mai 7/04-20/04-27/04-04/05-11/05</p> <p>+ 1 RDV de 0.5 jour par bénéficiaire</p>	<p>RAF/ personne en charge du pilotage éco/fi</p> <p>PREREQUIS : Aucun</p>



INTITULE DE L'ACCOMPAGNEMENT		OBJECTIFS	DATES/MOIS PREVISIONNELS	PUBLIC VISE & PREREQUIS
LES MODULES SOCLE DU DLA	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre la démarche de projet Analyser la situation stratégique de son association dans son environnement Définir des orientations claires à moyen terme Savoir maîtriser et chiffrer son développement 	<p>4 jours // mai/juin 31/05-13/06-15/06-22/06 + 1 RDV de 0.5 jour par bénéficiaire</p>	<p>Adm.et/ou Direction opérationnelle</p> <p>PREREQUIS : Aucun</p>
	GOVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et se situer au sein du système de gouvernance propre à son organisation : décrypter les dynamiques de force qui la sous-tendent (pouvoirs et contre-pouvoir) Replacer son système de gouvernance dans un contexte en évolution Adopter une posture de pilotage adaptée aux changements et aux mutations en cours Se doter de leviers de régulations des tensions relationnelles 	<p>3 jours // septembre/octobre 21/09-28/09-05/10 + 1 RDV de 0.5 jour par bénéficiaire</p>	<p>Adm.et/ou Direction opérationnelle</p> <p>PREREQUIS : Aucun</p>
	ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les enjeux de son environnement Décrypter les évolutions réglementaires, politiques, institutionnelles, technologiques Adapter sa stratégie et la conduite des activités à son environnement Mettre en place les outils de veille afin d'être en capacité de saisir les opportunités et d'anticiper les contraintes 	<p>4 jours // octobre /novembre 17/10-24/10-02/11-09/11 + 1 RDV de 0.5 jour par bénéficiaire</p>	<p>Adm.et/ou Direction opérationnelle</p> <p>PREREQUIS : Aucun</p>